



Ville de Lévis

## Accueil du 1<sup>er</sup> navire de croisière le 1<sup>er</sup> octobre 2017 au Quai Paquet

### Appel de propositions

#### Entreprises touristiques proposant des visites guidées des attraits de Lévis

Dans le cadre de la venue d'un premier navire de croisière internationale au Quai Paquet le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la Ville de Lévis désire offrir aux croisiéristes et membres d'équipage la possibilité de découvrir Lévis, son histoire et ses attraits majeurs.

L'entreprise recherchée devra soumettre une proposition d'itinéraire de visites à pied (quartier du Vieux-Lévis) ou en bus. L'entreprise choisie fonctionnera en complète autonomie quant à l'établissement et la perception de ses revenus.

Le navire, qui accostera vers 7 h et quittera Lévis vers 23 h, sera composé en majorité de touristes britanniques. Cette clientèle devrait transiger essentiellement avec de l'argent américain. Il faudra donc prévoir du personnel pouvant s'exprimer en langue anglaise et connaître aussi le taux de change en vigueur à la date de l'activité.

Site : Quai Paquet

Durée des visites (à titre de suggestion) : 1 h 15 à 1 h 30

Toute proposition devra être soumise par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 à l'adresse suivante : [developpementeconomique@ville.levis.qc.ca](mailto:developpementeconomique@ville.levis.qc.ca), et devra notamment aborder les éléments suivants :

- Contenu sommaire des tours guidés proposés
- Horaire proposé pour les départs de visites
- Expérience du promoteur et connaissance historique du milieu
- Compétence à transmettre le contenu des visites en langue anglaise
- Engagement à opérer entre 9 h et 18 h le 1<sup>er</sup> octobre 2017

Pour tous renseignements, prière d'appeler M. Sylvain Thiboutot, conseiller en développement au 418 835-4960, poste 4044 ou de communiquer par courriel à [developpementeconomique@ville.levis.qc.ca](mailto:developpementeconomique@ville.levis.qc.ca).

La Ville de Lévis se réserve le droit d'assurer ou non un suivi sur les propositions qui lui seront soumises et il est à noter que les commerçants et résidents de Lévis seront favorisés.